

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 10 décembre 2025		

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. LABORDE, T. GADOU, S. PIZEL, F. GOMMY, A. POUBLAN, S. BAUDY, V. BERGES RAGOCHÉ, H. BERNADET, C. BOISSIERE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Procurations : F. Coudure procuration à S. Pizel, M. Tircazes pouvoir à C. Laborde

Mme Céline Laborde été élue secrétaire de séance.

N°2025/53

Signature de « prêt à usage » pour des terres agricoles – années 2026 - 2027

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la signature de « prêts à usage » est nécessaire afin de régulariser la situation entre la commune de MONTARDON et les différents agriculteurs suite à des changements et des échanges.

Le tableau ci-après présente la répartition de ces prêts à usage :

Nom	Section et numéro	Lieu-dit	Superficie
PEDARRIEU Xavier	AE 25	AUGAS sur MONTARDON	1,30 ha Total de 1,30 ha
JEANTIEU Yannick	AE 117 AE 72	AUGAS sur MONTARDON AUGAS sur MONTARDON	1,55 ha 0,33 ha Total de 1,88 ha
BIDOT Hervé	AE 137	Bois de MONTARDON	2 ha Total de 2 ha
LEGTA PAU MONTARDON	AE 30 AE 19 AL 185	Bois de MONTARDON Bois de MONTARDON Pont Long sur SAUVAGNON	3,55 ha 1,28 ha 2,05 ha Total de 6,88 ha
CALVO Yoann	AE 123	PENOUILH sur MONTARDON	0.86 ha Total de 0.86 ha
D'une superficie totale de			12.92 ha

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la répartition des parcelles en « prêt à usage » par la commune selon le tableau ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à signer les différentes conventions de prêts à usage avec les agriculteurs concernés pour les années 2026 et 2027.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.



Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE.